



COMMUNE DE
Vendenheim

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES
ET DE SERVICES**

**FOURNITURE ET GESTION DE TITRES
RESTAURANT POUR LE PERSONNEL
COMMUNAL**

MARCHE N°2025-01

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 5 mai 2025 à 18h00

Mairie de Vendenheim
12 rue Jean Holweg
67550 VENDENHEIM

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet

La présente consultation concerne :

Fourniture et gestion de titres restaurant pour le personnel communal sous forme dématérialisée.

Lieu d'exécution :

MAIRIE DE VENDENHEIM

67550 VENDENHEIM

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est un marché public à procédure adaptée.

1.3 - Type de contrat

Le contrat est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de services.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du marché est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) et la simulation de commande.

Il est disponible gratuitement à l'adresse URL suivante: <https://alsacemarchespublics.eu>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

5.1 - Documents à produire

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

A/ Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires dans le domaine d'activité objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle à jour

Renseignements concernant les références professionnelles :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs qui seront dédiés à l'exécution du contrat
Références : Liste des principales prestations identiques à celles attendues, effectuées au cours des trois dernières années.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

B/ Pièces de l'offre

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
Le bordereau des prix unitaires (BPU)
La simulation de commande
<p>Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat comprenant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- une présentation détaillée des espaces client et usager dédiés : Présentation des modalités de mise en place du marché, modalités de connexion, fonctionnalités, procédure d'activation et d'ajout des crédits sur les cartes, modalités de commandes sur l'espace client collectivité, suivi et gestion des commandes, désignation d'un interlocuteur dédié, modalités du service après-vente ...- le délai de livraison des cartes, et le délai de d'ajout des crédits sur les cartes à compter de la notification du bon de commande- Possibilité de connaître son solde par sms sur son portable sans passer par l'ordinateur- un projet de support d'information à l'attention des agents de la Commune afin de leur expliquer les conditions d'utilisation de la carte et de l'espace usager- une liste détaillée des lieux de restauration acceptant la carte titre restaurant sur la commune et le département- un visuel de carte titre restaurant recto/verso.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Il est préconisé d'utiliser des fichiers PDF pour la transmission des documents.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties. La signature électronique de l'acte d'engagement sera également possible.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues par le Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée à l'issue de la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique Les sous-critères analysés sont :	60 %
- Qualité des prestations : modalités de mise en place du marché, modalités de gestion et de suivi des commandes via l'espace client dédié, désignation d'un interlocuteur dédié, délai de livraison et d'ajout des crédits sur les cartes, service après-vente...	20%
- Qualité des prestations fournies sur l'espace usager dédié : fonctionnalités proposées, intuitivité et simplicité d'usage de l'espace usager, service après-vente...	20%
- Nombre et variété des lieux de restauration prenant la carte titre restaurant	20%
2-Prix des prestations (sur la base de la simulation de commande)	40 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et la simulation de prix, le bordereau des prix prévaudra et le montant de la simulation de prix sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée.

7.3 – Notification du marché

Le candidat attributaire sera donc retenu à titre provisoire en attendant la production des certificats et attestations des articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la Commande Publique.

- Extrait K-Bis
- Attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF datée de moins de six mois
- Certificats fiscaux
- Attestation d'assurance à jour.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Strasbourg BP 51038

31 avenue de la paix

67070 STRASBOURG Cedex

Tel : 03 88 21 23 23 Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article

R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.